

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
NOUVELLES - (N° 2454)

Adopté

N° CL11

AMENDEMENT

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot et le signe :

« alinéa, »,

insérer les mots :

« la quatrième occurrence du signe « , » est remplacée par le mot : « et » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.